



ESSAYEZ-LE !

Lorsque vous achetez un chariot d'occasion, nous vous offrons la possibilité de l'essayer dans votre environnement pendant **5 jours ouvrés**.

Au terme de la période d'essai soit le chariot vous convient et vous le gardez, soit nous reprenons le chariot.

Conditions d'essai :

- Vous ne devez pas être un professionnel de la manutention,
- Si vous ne gardez pas le chariot, nous vous facturerons le transport aller-retour,
- Tout dommage causé pendant l'essai vous sera facturé (peinture, casse, coups...),
- La facturation interviendra automatiquement après la période de test.

En cas d'annulation de la commande dans le 1^{er} mois après la livraison, nous facturerons l'équivalent d'une location court terme. Au-delà, une pénalité de 30% de la valeur TTC sera facturée.

Ce que vous ne pouvez pas faire pendant la période d'essai :

- Vous ne devez pas financer, sous-louer ou revendre le chariot à un tiers,
- Vous ne pouvez faire aucune modification, réglage, ajout d'accessoire ou option, ni aucune réparation vous-même. Seul notre SAV peut intervenir.

Le service Occasion

Toyota Material Handling
Département Occasion
Tel : 01 64 77 84 83
Du lundi au vendredi, de 9h à 17h
departement.occasion@fr.toyota-industries.eu